**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band**: 37 (1973) **Heft**: 145-146

**Artikel:** Sur quelques formes masculines d'adjectifs démonstratifs dans l'œuvre

de Robert de Clari

Autor: Debrie, René

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-658412

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## SUR QUELQUES FORMES MASCULINES D'ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS DANS L'ŒUVRE DE ROBERT DE CLARI<sup>1</sup>

La lecture de la *Conquête de Constantinople* <sup>2</sup>, chronique rédigée au XIII<sup>e</sup> siècle par le croisé picard Robert de Clari, permet de dresser le tableau suivant des formes employées comme adjectifs démonstratifs au masculin singulier :

| I. | démonstr. lointain |         | II. démonstr. prochain |         |
|----|--------------------|---------|------------------------|---------|
|    | suj.               | chus    | suj.                   | (i)chis |
|    | rég. dir           | chu     |                        | chist   |
|    |                    | (i)chel | rég. dir.              | chest   |
|    | rég. ind.          | chelui  | rég. ind.              | chestui |

Nous avons là, dans l'ensemble, les formes attendues, tout à fait parallèles aux formes franciennes, avec cette différence qu'au c initial du francien devant e et i correspond normalement le ch picard. Cependant deux formes se présentent que l'on peut qualifier d'« insolites » : chus au sujet masc. sing. (au lieu de la forme habituelle chil), et chu au régime masc. sing. doublant chel. Ce sont ces deux formes qui vont faire l'objet de notre étude.

Précisons tout de suite qu'elles apparaissent en tout 54 fois dans l'œuvre — ce qui constitue une fréquence importante — avec la répartition suivante : sujet *chus* 9 fois (dans des constructions du type : « *chus* vasles avoit nom Alexes », p. 29, 1.5), et rég. *chu* 45 fois (par ex. : « pour veoir *chu* vaslet qui *chu* hardement avoit fait », p. 23, 1.21-22) <sup>3</sup>. Pour les autres formes, la fré-

- 1. Cette étude a bénéficié de remarques approfondies de la part de MM. Flutre, Gougenheim et Herbillon. Je tiens à exprimer à ces trois éminents linguistes mes sentiments de vive reconnaissance.
- 2. Robert de Clari, *La Conquête de Constantinople*, édité par Philippe Lauer ; Paris, Champion, 1924, 130 p.
  - 3. Références des 54 formes en chu(s):
  - 1) chus XVII p. 16, l. 12; XXI p. 21, l. 56; XXVII p. 29, l. 5; LVIII p. 58,

quence est la suivante : chel 27 fois, contre ichel une seule fois ; chis 17 fois, chist une fois, ichis 3 fois ; chest 9 fois ; chelui et chestui chacun une fois.

Les formes chus et chu n'ont guère jusqu'à présent attiré l'attention des linguistes. Ch. Th. Gossen, Grammaire de l'ancien picard, 2º éd. (Klincksieck, 1970), § 70, ne la mentionne pas, ne donnant que chius, forme différente, qui vient évidemment de chil + s du cas sujet. Elles ne sont pas signalées non plus par Ertmann, dans son étude sur Le vocabulaire de la chancellerie d'Abbeville au Moyen Age (Utrecht, 1969). Les nombreux textes du Moyen Age que nous avons dépouillés ne les révèlent pas davantage, sauf deux ouvrages: Fragments d'une anthologie picarde du XIIIe siècle (Paris, 1892), par Boucherie, et Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu (1264-1333) (Paris, 1878) par Raynaud. Dans le premier, chus est donné comme synonyme de chil. Dans le second, chu figure dans un texte de 1320 avec le sens de ce et le.

A date plus tardive, en moyen picard, on retrouve *chu* dans une mazarinade de 1649 ¹: « no veau en braiois tantost, men pere, que *chu* bouché l'a tué. » Mais il s'agit là d'un emploi isolé, la forme courante étant *che*. L.-F. Flutre, dans son livre sur *Le moyen picard* ², relève la forme *chu* dans le « Discours du curé de Bersy » (milieu du xVIIe siècle) et glose dans le lexique, p. 283 : « *chu*, employé comme article = *le*. »

C'est donc un fait assez surprenant que, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, *chus* ait supplanté complètement *chil* dans l'œuvre d'un auteur, et que *chu* s'y trouve beaucoup plus fréquemment que *chel*. Comment expliquer cela ? Serait-ce un cas particulier, une exception due à des circonstances de personne ou de

l. 17; LXIV p. 63, l. 11; LXXXIII p. 83, l. 8; LXXXV p. 85, l. 42; XCVI p. 94, l. 24; CXVI p. 108, l. 21;

<sup>2)</sup> chu VI p. 7, l. 31, 38; XVII p. 16, l. 15; XVIII p. 16, l. 2; XXI p. 21, l. 40; p. 22, l. 75, 82, 91; XXII p. 23, l. 18, 19, 21, 22; XXV p. 26, l. 33, 34, 35, 37; XXX p. 30, l. 6; XXXIII p. 32, l. 31; p. 33, l. 66; p. 34, l. 81; XLIII p. 43, l. 27; XLIV p. 44, l. 19; LIV p. 55, l. 32; LVIII p. 58, l. 16; LX p. 60, l. 26; XLIV p. 44, l. 19; LIV p. 55, l. 32; LVIII p. 58, l. 16; LX p. 60, l. 26; LXIV p. 62, l. 1, 19; LXVI p. 67, l. 75; LXXI p. 70, l. 15; LXXXII p. 81, l. 6; LXXXIII p. 83, l. 38; LXXXV, p. 84, l. 13, 43; LXXXVI p. 86, l. 1; LXXXVII p. 86, l. 7 (deux fois); LXXXVIII p. 87, l. 6; LXXXIX p. 87, l. 12, 18; XCIV p. 92, l. 33; C p. 98, l. 2; CXI p. 105, l. 12; CXVI p. 108, l. 14.

<sup>1.</sup> Deux mazarinades en patois picard, éditées par Robert Emrik, Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1955, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres (pp. 109 à 131; cf. p. 126).

<sup>2.</sup> Louis-Fernand Flutre, *Le Moyen picard*, Amiens, Musée de Picardie, 1970 (tome XIII de la collection de la Société de Linguistique picarde), se reporter p. 147, ligne 112.

lieu ? Il y a là un problème que l'examen de ce que sont devenues ces formes dans le picard moderne aidera peut-être à résoudre.

Les enquêtes dialecto-toponymiques en Basse-Picardie, à la suite des attestations des glossaires et lexiques des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, vont permettre d'intéressantes constatations.

Dans le Dictionnaire des parlers du Vimeu de Vasseur 1, nous lisons, à la page 140 : « chu, adj. dém., et art. déf., ce, le devant une initiale consonantique et après une syllabe ouverte ou fermée », et, page 128 : « ch', adj. dém., et art. déf., ce, le, après une syllabe ouverte et devant une initiale consonantique : ch' vyoe, ch'cochon; conc. chu et èch »; et page 236 : « èch, adj. dém. et art. déf., ce, le, après une syllabe fermée et devant une initiale consonantique : èch vyoe; -atèl èch bidet; conc. ch', chu. »

Il y a donc là deux possibilités d'emploi qui sont vérifiées à Nibas (Ab 84), village exploré par l'auteur <sup>2</sup>.

Cette coexistence de deux formes *chu|èche* n'a d'autre explication logique, me semble-il, que la rencontre de deux zones, dont précisément le Vimeu constitue la fraction intermédiaire. Dans l'une existe *chu*, dans l'autre *èche*.

Vacandard, dans son Glossaire picard de Normandie <sup>3</sup> n'atteste que chu, et cela est bien normal quand on examine la position géographique de Melleville (Di 34): « chu, adj., ce: kache chu kyin lo, et art. déf., le: chu solé il é muché. »

Même cas pour Decorde, Dictionnaire du patois du pays de Bray 4: « chu, ce » (page 63). Il est à noter que Decorde, qui écrit au milieu du siècle dernier, ignore le passage de chu démonstratif à chu article, que Vacandard atteste. Bien que notre propos ne soit pas d'examiner le passage du démonstratif à l'article, il est permis d'observer qu'un tel passage a dû se faire insensiblement (quand il a eu lieu) 5.

Dans la littérature picarde contemporaine nous retiendrons l'exemple d'Eugène Chivot, originaire de Buigny-lès-Gamaches (Ab 137), qui use lar-

- 1. Tome IV de la collection de la Société de Ling. Pic., Amiens, 1963.
- 2. Pour la localisation précise des communes dont il est question dans la suite de cet article, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage fondamental de Raymond Dubois, *Le Domaine picard* (Arras, 1957).
  - 3. Tome II de la collection de la Société de Ling. Pic., Amiens, 1964.
  - 4. Paris, Derache, 1852.
- 5. Il y a tout lieu de penser qu'en Normandie chu est resté un démonstratif; cf. Moisy, Dictionnaire du patois normand, Paris, 1887, où nous lisons, p. 138: «chu: adj. et pron. dém., ce»; et de Fresnay, Memento du patois normand, Rouen, 1881, page 67: «chu: adj. dém., ce (variante su). »

gement de *chu*, article, dans son œuvre. Voici quelques phrases prises au hasard de ses poèmes : « Est loin *chu* temps d'conteu fleurettes... » — « *chu* pain rassis douot m'assuffire. » — « ... in s'coutchant *chu* bonnet d'coton... »

Un autre littérateur, Arthur Lecointe, pratiquant le parler d'Allery (Ab 170), emploie alternativement èche et chu. Voici quelques exemples 1: « ch' crapeud d'cide » — « in l'vant ch' talon d'ech dar... » — « o détlouait chu g'vau... » — « in d'sous d'chu lien ».

J. B. Carton, dans son Glossaire picard de Long<sup>2</sup>, note: « chu, art. déf., le: chu rbon », mais n'ignore nullement èche, qui reste la forme dominante dans les très nombreux exemples rapportés dans son ouvrage; chu apparaît plutôt comme une forme archaïque, fixée dans quelques phrases isolées. Précisons que Long est situé non loin d'Allery.

Les formes orales que nous avons consignées dans notre fichier toponymique du département de la Somme <sup>3</sup> sont très révélatrices pour la détermination des limites de la concurrence *chu|èche*.

Pratiquement, toutes les communes du Vimeu <sup>4</sup> attestent les deux formes. Il est bon de signaler qu'en face de la forme masculine *chu* on trouve, dans cette zone, une forme féminine *chole*, dont les limites géographiques (d'après nos premières estimations) dépassent largement vers le Nord celles de *chu* <sup>5</sup>.

Mon Lexique picard des parlers sud-amiénois 6 atteste l'existence de « chu, adj. dém. et art. déf., ce, le » à Arguel (Am 135).

Les formes orales des lieux-dits, pour le Vimeu, se caractérisent par une présence constante des démonstratifs dans un rôle d'articles, alors que la partie de l'Amiénois située plus à l'est ne les révèle que partiellement <sup>7</sup>.

C'est dans une zone intermédiaire, en Sud-Amiénois et en Ponthieu, que

1. Extraits du texte *Chés feutcheux*, Linguistique picarde, fasc. 41, décembre 1971, p. 15-17.

2. Tome XIV de la collection d'Eklitra, Amiens, 1971.

3. René Debrie, Fichier toponymique du département de la Somme. État actuel : 600 000 fiches avec l'exploration systématique de 750 communes (sur 835 que compte le département).

4. Il faut entendre par Vimeu les quelques soixante-dix communes énumérées par Vasseur (cf. note 1, p. 183).

5. Il n'est pas question ici d'entrer dans le détail en reprenant les observations de Vasseur concernant l'assimilation régressive; cf. Préface, page 8 du Dictionnaire cité note 1, p. 183.

6. Manuscrit dactylographié, 533 p.

7. René Debrie, Étude linguistique du patois de l'Amiénois, Thèse de doctorat inédite (cf. page 7 de l'exemplaire dactylographié : Première partie Morphologie-Déclinaison de l'article défini).

se produit la collision. Dans une frange qui s'étend des limites de la Seine-Maritime à celles du Pas-de-Calais, les formes orales de la toponymie (qui sont souvent fixées de longue date) présentent une concurrence *chu|èche* tout à fait remarquable.

J'ai observé, par exemple, la présence permanente de *chu* devant *kmin* (chemin) là où j'avais *èche* devant *kan* (champ) ou toute autre catégorie de mots, nom ou adjectif surtout <sup>1</sup>.

Un détail peut, selon toute vraisemblance, aider à comprendre comment a pu s'établir le contact entre *chu* et *èche*. Dans plusieurs localités de la zone intermédiaire j'ai relevé, à diverses reprises, la forme *ché*, qui, contrairement aux apparences, n'est nullement un pluriel, mais bel et bien un singulier, devant le nom *kmin* précisément <sup>2</sup>.

Une autre preuve de ces hésitations d'emploi entre *chu* et *èche* peut être trouvée dans un texte paru dans le journal *L'Abbevillois*, en date du 9 mai 1848, sous la plume de Jacques Croédur, pseudonyme d'un auteur patoisant originaire de Vauchelles (Ab 90). J'y relève, entre autres, les phrases suivantes : « J'ai enne maison et pis un d'mi jorné d'terre su *chu* kmin d'Abbeville... », « pis qu'chés Monsieu d'Paris i veut't du bren a *ch*' pauve monde... ». Dans le numéro du 9 avril du même journal je relève : « in arrivant a *ch*' l'octroé d'Amiens *ech*' gablot i m'dit... »

Il semble bien que *chu* (peut-être d'un usage plus étendu jadis ?) ne subsiste que devant certains mots (peut-être seulement devant le nom *kmin* ?). Examinons maintenant d'un peu plus près la carte et la ligne d'arrêt que

<sup>1.</sup> Si (e)ch' ne s'emploie pas devant kmin, ce pourrait être pour éviter une suite de trois consonnes : e-k-m. La langue répugne en effet à ces groupes difficilement prononçables.

<sup>2.</sup> Nous avons noté partout que cette forme ché supplantait la forme chu (tandis que èche subsiste). Fait étonnant, elle n'est pas connue dans les localités du Ponthieu où l'on pouvait raisonnablement l'attendre. Par contre, elle est présente à partir d'Hangest-sur-Somme et jusqu'aux limites de la Seine-Maritime : ché kmin d'abvile, le chemin d'Abbeville (Hangest-sur-Somme) ; ché kmin du fayèl, le chemin du Fayel (Quesnoy-sur-Airaines) ; ché kmin d'molyin, le chemin de Molliens (Riencourt) ; ché kmin dèle valéyète, le chemin de la valéette (Avelesges) ; ché kmin d'molyin, le chemin de Molliens (Camps-en-Amiénois) ; ché kmin d'pwé, le chemin de Poix (Thieulloy-l'Abbaye) ; ché kmin d'bétanbo, le chemin de Bettembos (Orival). Nous avons vu plus haut que pour Vasseur, à Nibas, cette forme ché est un pronom démonstratif ; ché, singulier, est une prononciation de chel, forme régime qui est passée au cas sujet après la disparition rapide de chil. On sait en effet qu'en picard l final s'amuit dans de nombreux mots : du sé, « du sel », du myé « du miel », o nwé « à Noël », qué veint « quel vent », etc....

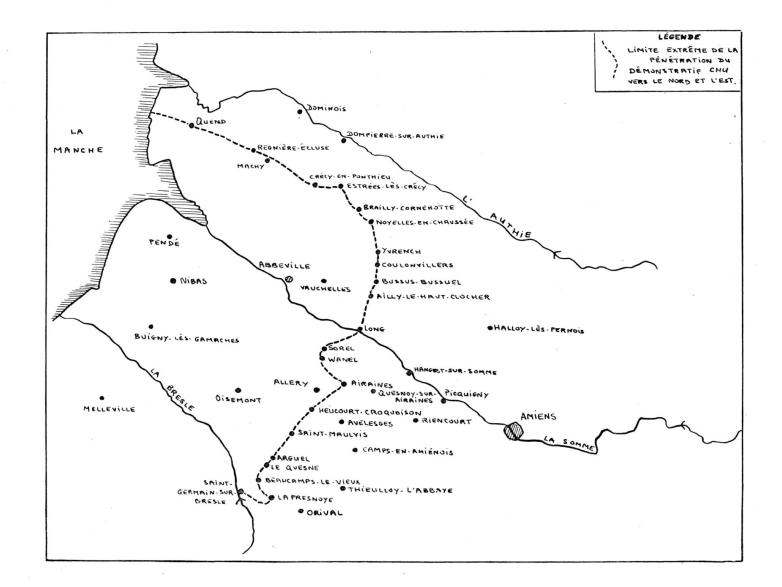
nous avons pu tracer en fonction des seules données provenant des enquêtes dialecto-toponymiques dont nous parlions ci-dessus.

Nous remarquerons tout d'abord que les éléments fournis par les textes en picard moderne s'accordent très bien avec la ligne en question quant à la présence de *chu*.

Au nord, la limite extrême passe à Quend (Ab 6), Régnière-Écluse (Ab 18) et Crécy-en-Ponthieu (Ab 25).

A Quend, les formes orales de la toponymie révèlent toujours la présence de *chu* devant les quelque vingt appellations renfermant le nom *kmin*. Citons, à titre d'exemple : chu kmin a berbi (le chemin à brebis). Par contre, èche figure dans toutes les autres. Exemple : èche nok arya (la nochère Ariare). A Régnière-Écluse, nous faisons la même observation : chu kmin d'karsi (le chemin de Crécy) et èche pré trupin (le pré Trupin) ; de même à Crécy-en-Ponthieu: chu kmin dé leu (le chemin des loups) et èche mon greu (le mont Creux). A Estrées-lès-Crécy (Ab 26), nous notons : chu kmin d'karsi (le chemin de Crécy) et èche fon d'wadikour (le fond de Wadicourt); à Brailly-Cornehotte (Ab 36) : chu kmin d'l'épinète (le chemin de l'épinette) et èche bo d'ète (le bois de hêtres); à Noyelles-en-Chaussée (Ab 37): chu kmin d'diéchar (le chemin de Gueschart) et èche fon akloke (le fond Aclocque); à partir d'Yvrench (Ab 50), où la ligne d'arrêt va prendre la direction du sud, nous avons: chu kmin d'nuyi (le chemin de Neuilly) et èche butché du kapron (le buisson du chapon); à Coulonvillers (Ab 74): chu kmin d'abvile (le chemin d'Abbeville) et èche kmin du fourtché (le chemin du fourchet); à Bussus-Bussuel (Ab 93) : chu kmin d'klonvilé (le chemin de Coulonvillers) et èche bo péplin (le bois Peuplin); à Ailly-le-haut-clocher (Ab 110) : chu kmin blan (le chemin blanc) et èche kan gueudjé (le champ Gauguez); après cette localité, au sud du fleuve, la ligne revient brutalement vers l'ouest avec Sorel (Ab 160) pour redescendre vers le sud/sud-ouest en passant par Wanel (Ab 159), Airaines (Am 32), Heucourt-Croquoison (Am 53), Saint-Maulvis (Am 79), Arguel (Am 135), Le Quesne (Am 134), Beaucamps-le-Vieux (Am 156), Lafresnoye (Am 178), et s'arrêter à Saint-Germain, sur la Bresle, rivière qui sépare la Picardie de la Normandie.

Citons rapidement les toponymes-types dans chacune de ces localités : à Sorel : chu kmin dèche bo bideu (le chemin du bois Bideau) et èche bo bideu (le bois Bideau) ; à Wanel : chu kmin d'ché mor (le chemin des morts) et èche bo u (le bois Hu) ; à Airaines : chu kmin d'lon (le chemin de Long) et èche gran tornan (le grand tournant) ; dans ce dernier village, l'hésitation est mieux marquée avec ces deux dénominations : chu dsu dèle valé madame



(le dessus de la vallée Madame) et èche kmin d'pari (le chemin de Paris); à Heucourt-Croquoison : chu kmin d'érinne (le chemin d'Airaines) et èche batar (le Bâtard); à Saint-Maulvis : chu kmin blan (le chemin blanc) et èche butché brulé (le buisson brûlé); à Arguel, pas de forme avec chu, mais : èche lari dèche kéron (le laris du charron) 1; au Quesne : chu kmin dèche rwa (le chemin du roi) (attestant le passage du roi Philippe-Auguste, d'après la tradition orale et un vitrail de l'église paroissiale) et èche bo du tchinne (le bois de Quesne); ajoutons encore, avec chu : chu eu du tchinne (le haut de Quesne); à Beaucamps-le-Vieux, on hésite entre chu kmin mouton et èche kmin mouton (le chemin mouton), à côté de èche veudyé (le Vaudier); à Lafresnoye : chu kmin dé karbonyé (le chemin des charbonniers) et èche korti bridou (le courtil Bridoux) 2.

Pour mieux marquer l'importance de cette ligne, prenons au hasard quelques villages au nord. A Dominois (Ab 5), sur l'Authie, nous ne trouvons aucune trace de *chu* (pas plus dans les toponymes que dans les formes courantes du parler de ce village). Même observation à Dompierre-sur-Authie (Ab 10) ³; à l'est de notre ligne, le village du Mesge (Am 57), à quelques kilomètres d'Airaines, ignore totalement *chu*. Par contre, si nous nous livrons à un sondage analogue dans les villages situés en deçà de la ligne, nous retrouvons la coexistence des deux formes : à Pendé (Ab 55) : *chu kmin d'déterbeu* (le chemin d'Estrébœuf) et *èche méré* (le marais) ; à Oisemont (Am 28) : *chu kmin d'buleu* (le chemin de Buleux) et *èche bernapré* (le bernapré).

Il va sans dire qu'une investigation plus détaillée, dans chaque localité du Vimeu et de la fraction sud-amiénoise incluse dans cette partie, révèlerait la prédominance de l'une ou l'autre forme.

Il semble donc que tous ces faits concernant la présence de *chu* tant dans les textes littéraires que dans les toponymes de nos enquêtes récentes, nous amènent à considérer que ce mot a joué un rôle non négligeable dans les parlers des villages intéressés.

- 1. Nous avons vu plus haut que chu était connu ici (cf. note 6, p. 184).
- 2. Il serait souhaitable que des enquêtes poussées dans le domaine normand et au sud du domaine picard (zone Oise) puissent permettre la prolongation de cette ligne d'arrêt. Les travaux inédits de M. Robert Loriot dans cette région apporteront peut-être un jour des éclaircissements sur ce point.
- 3. Un manuscrit du Ponthieu qui porte ce titre *Chu dialecte picard*, donné par Gustave Padieu, originaire de Dompierre-sur-Authie incite à penser que le *chu* n'était pas inconnu dans ce village. Notons par ailleurs que cet auteur patoisant, dans « Rahutages », emploie *èche* (cf. *èche veint marin*, publié par *Linguistique picarde*, nº 21, décembre 1966, page 17).

L'extension géographique du démonstratif-article s'accorde assez bien avec les textes du Moyen Age. Son emploi remarquable dans l'œuvre de Robert de Clari met en relief deux points :

- 1) La possibilité d'un emploi de *chu* vers le nord et l'est par rapport à la ligne que nous avons pu tracer;
- 2) la confirmation de l'origine de l'auteur non loin de Halloy-lès-Pernois (Dl 75) où se trouve le fief de Clari (et non dans la région de Péronne comme l'ont affirmé longtemps certains critiques) <sup>1</sup>.

Le problème qui se pose maintenant est de savoir quelle peut être l'origine de *chu*.

A première vue on songe à une simple variante phonétique de *che*, en vertu d'une alternance eu/u. Le composé bas-latin ecce-hoc, qui donne un neutre c(h)ou, c(h)e a-t-il pu venir prendre la place de ce cas sujet, et cela d'autant plus facilement que *che* n'est présent qu'une fois dans l'œuvre de Robert de Clari ?

M. Robert Loriot ne semble pas partager cette opinion. Voici en effet ce qu'il écrit page 92 de son ouvrage La frontière dialectale moderne en Haute-Normandie  $^2$ ; « On a voulu voir parfois dans chu, su un produit phonétique de ecce-hoc > ço > çou, ceu > çu, chu. Sans doute l'o fermé aboutit-il en basnormand à u: illorum > lur. Mais cette explication, empruntée à la phonétique d'une région éloignée et très restreinte, nous paraît impossible à retenir, du fait de l'extension géographique dès les plus anciens textes de langue vulgaire des types chilz (cils), chieus, chius (chiuz), cius, chu, etc., qui, si on s'en rapporte aux exemples reproduits par Godefroy, montrent assez clairement la nature du processus phonétique en cause. On sait qu'en ancien picard, mais aussi en ancien normand et même dans d'autres dialectes voisins..., l'i accentué suivi du l qui se vocalise devant consonne peut former avec lui une diphtongue par coalescence. Quand l'accent passe sur le second élément vocalique, i devient un yod qu'une palatale (ici ch) peut absorber. D'où l'évolution probable : chils > chius > chu(s)».

1. On relira, à ce sujet, la communication de Georges Boudon faite à la Société des Antiquaires de Picardie en juillet 1898 (Amiens, 1900) sous le titre Documents nouveaux sur la famille de Robert de Clari.

On remarquera en même temps, non sans surprise, que le point extrême vers l'est marquant la présence de ché est Picquigny (Am 59) : ché kmin d'keuchi (le chemin de la chaussée), ché kmin d'fordrinwé (le chemin de Fourdrinoy), ché kmin d'krwézète (le chemin de Croisette) etc. (se reporter à la note 2, p. 185).

2. Tome V de la coll. de la Société de Ling. Pic.

Voilà bien sûr une explication fort séduisante, mais que nous devons examiner avec soin. Si nous admettons l'évolution ecce-ille + s > chils > chius > chus, nous parvenons à plusieurs constatations. Pour chils > chius, aucune difficulté. Mais pour chius > chus il faut être sceptique. Si, comme le suggère M. Flutre, nous prenons une forme comme sorchius « sourcils » (qui est, pense-t-il, la seule forme en chius de l'ancien picard), cette forme est restée telle quelle. En réalité ce n'est qu'à partir du xVIIe siècle que ch a absorbé le i en hiatus avec la voyelle accentuée, et cela essentiellement dans les mots en  $i\acute{e}(r)$ , iau:  $agenchi\acute{e} > agench\acute{e}$ , pourchiau > pourchau. Par conséquent l'explication de M. Robert Loriot ne parvient pas à nous convaincre.

La solution du problème pourrait résider dans une troisième hypothèse, à savoir le passage direct à chu de chou venant de ecce hoc, suivant un processus analogue à celui qui, cinq ou six siècles plus tôt, a fait passer le ou latin au u français dans múrum (prononcé mourou) devenu mur, dans dúrum (dourou) devenu dur, etc. Le son ou s'est délabialisé pour donner un son palatal plus aigu u. Sans doute dans múrum, dúrum et analogues, s'agit-il d'un u (ou) accentué, tandis que dans chou nous avons affaire à un enclitique et qu'en ancien picard, à l'atone, ou, en principe, reste ou. Il est d'ailleurs assez rare puisqu'il ne peut provenir que de o fermé latin entravé par l+consonne : type cultura > couture « terre cultivable » (d'où encore « La couture » dans les lieux-dits), fŭllare > fouler... Mais même dans ce cas, la vieille tendance palatalisante s'est conservée, surtout au contact d'une palatale. Palsgrave la signale au XVIIe siècle (voir aussi Thurot I, p. 2-275; Rosset, p. 186-188); et, à époque plus récente, à partir du XVIIIe siècle probablement, en témoignent quantité de formes : teulàv « couleuvre », abluteé « attacher avec une boucle », formes du Vimeu précisément, où la forme chu s'est conservée ; et encore fuyé « fouiller » à Démuin (Glossaire de Ledieu) ; dueme « doucement » dans toute la Somme, etc. Cette tendance à faire passer ou à u a toujours été si forte qu'on la constate même après non palatale; ainsi dans les dérivés plus ou moins récents du mot croupe, par ex. crupière « croupière » (Mesnil-Martinsart), crupet « petite élévation de terrain » (id.), crupion « croupion » (Vimeu); dans les formes bluk « boucle » (Vimeu), sutainne « soutane » (Mesnil-Martinsart), rutlé « grogner, récriminer » (Etelfay), de l'ancien picard routeler. Cette série d'exemples, échelonnés du Moyen Age à nos jours, semble bien pouvoir rendre compte d'une évolution de chou en chu.

Mais ce n'est pas tout : chou, venant de ecce hoc, était primitivement un neutre, et cette forme s'employait surtout en position accentuée. Mais de

très bonne heure elle a été concurrencée par *che*, qui, accentué à l'origine, était devenu atone; si bien que la plupart des chartes et des textes littéraires offrent dès l'ancien picard le doublet *chou|che* (Gossen, *op. cit.*, § 64). Employé alors comme régime direct, *chu* venant de *chou* et étant devenu l'équivalent de *che*, s'est petit à petit substitué à *chel*, conservant d'abord sa valeur de pronom (por *chu* « pour ce »), puis prenant une valeur d'adjectif et aussi d'article (*chu* vaslet, « ce garçon ; le garçon »). Enfin *chil*, assez vite défaillant, aurait été remplacé par *chu* + s du cas sujet  $^1$ .

Ainsi l'examen des adjectifs démonstratifs dans l'œuvre de Robert de Clari, nous obligeant à fixer notre attention sur l'un d'entre eux : chu, nous a conduits à la découverte de l'importance de la persistance de cette forme dans les lieux-dits et dans un certain nombre de travaux littéraires picards de notre époque. Par voie de déduction, il a été possible de tracer la ligne d'arrêt actuelle d'emploi du mot dans la partie ouest du département de la Somme. Cet examen nous a finalement amenés à rechercher l'origine du mot en émettant une hypothèse qui, tout compte fait, cadre bien avec les tendances phonétiques picardes que nous connaissons depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours.

René Debrie.

<sup>1.</sup> Cette partie de notre étude repose essentiellement sur les observations de M. Flutre, qui a eu l'obligeance de nous les communiquer après lecture de la première version de notre article.